

VOUS ENTREZ ICI À VOS RISQUES ET PÉRILS

DANGER DE MORT AUX PORTES
DE L'EUROPE

AMNESTY
INTERNATIONAL



Le 15 décembre 2012, un bateau s'est renversé après son départ de Çanakkale, en Turquie, alors qu'il tentait de rejoindre l'île grecque de Lesbos ; 27 de ses passagers se sont noyés. Le seul survivant, un adolescent afghan de 16 ans, a raconté :

« Quand je me suis réveillé à l'hôpital, j'ai demandé à aller à la morgue. Je voulais juste savoir s'ils avaient retrouvé les corps de mes amis. Et je les ai vus. Ça a été très dur. Je n'ai pas réussi à dormir ni à manger pendant plusieurs jours. »



Ci-dessus : papiers d'une femme somalienne trouvés sur la plage de Ferogia, sur l'île grecque de Lesbos, dans la mer Égée, août 2008.

Couverture : lors d'une patrouille nocturne, des gardes-côtes grecs repèrent un bateau de migrants originaires d'Afghanistan, de Somalie et de Palestine tentant de rejoindre la Grèce par la mer depuis la Turquie, juin 2009.

© Angelos Tzortzinis

L'une des principales voies d'entrée pour les migrants et les réfugiés qui espèrent trouver la sécurité ou une vie meilleure dans l'Union européenne (UE) est la frontière entre la Turquie et la Grèce : par la terre dans la région d'Evros, au nord, et par la mer Égée au sud. En 2012 cette frontière a vu plus de passages irréguliers que toutes les autres frontières extérieures de l'Union européenne. Beaucoup venaient de pays ravagés par des conflits, comme l'Afghanistan et la Syrie.

Ces dernières années, la Grèce, avec l'aide de l'UE, a investi plusieurs millions d'euros pour empêcher les migrants d'entrer. En 2012, elle a achevé la construction d'une clôture de 10,5 km long de la partie la plus utilisée de sa frontière avec la Turquie, et elle a déployé près de 2 000 gardes-frontières supplémentaires. La détention – souvent dans des conditions effroyables – est généralement le sort qui attend ceux qui arrivent irrégulièrement en Grèce.

Cependant, parmi tous ceux qui veulent entrer dans ce pays, beaucoup n'arrivent jamais à destination. Depuis août 2012, au moins 101 hommes, femmes et enfants, principalement syriens et afghans, ont trouvé la mort en tentant d'atteindre les îles

grecques par la mer. Des cas de renvois forcés (« push back ») (pratique illégale et souvent dangereuse consistant à renvoyer en Turquie les migrants interceptés) sont souvent signalés.

Il est du ressort du gouvernement grec de contrôler les entrées et les séjours des étrangers sur le territoire grec, et l'Union européenne peut aider ses États membres dans leurs activités légitimes de contrôle des frontières. Toutefois, les méthodes utilisées à la frontière gréco-turque ont donné lieu à de graves violations des droits humains.

Les autres États membres semblent bien contents que la Grèce se charge de garder pour eux les portes de l'Europe, mais les politiques et les pratiques utilisées le long de la frontière grecque ne font pas uniquement la honte de la Grèce. Elles déshonorent aussi l'ensemble de l'Union européenne. Elles révèlent l'amère ironie de la position des pays européens, qui font pression pour la paix à l'étranger mais n'hésitent pas à refuser l'asile à ceux qui fuient les conflits ni à mettre leur vie en danger.

Les témoignages recueillis par Amnesty International auprès de migrants et de réfugiés ayant été personnellement renvoyés

de force de Grèce en Turquie montrent qu'au moins 39 opérations différentes de refoulement ont eu lieu entre août 2012 et mai 2013. Ces gens disent n'avoir jamais eu la possibilité d'expliquer leur situation ni de contester leur expulsion. Tous avaient déjà parcouru un long chemin pour atteindre la frontière puisqu'ils venaient de Syrie, du Soudan, d'Afghanistan, de Palestine, d'Érythrée, d'Iran, d'Irak, de Somalie et du Cameroun.

Le nombre inquiétant de témoignages recueillis par Amnesty International à propos de ces opérations donne à penser que ces pratiques sont couramment utilisées par les gardes-frontières et les gardes-côtes grecs et que de nombreux réfugiés et demandeurs d'asile se voient refuser de façon systématique l'entrée en Grèce et l'accès à une protection. En avril, le Haut-Commissariat des Nations unies aux réfugiés (HCR) a aussi signalé qu'il avait reçu des témoignages de Syriens mentionnant des renvois forcés informels (refoulements) en Turquie ou des tentatives de refoulement.

LES RENVOIS FORCÉS ET LE DROIT INTERNATIONAL

Le *refoulement* consiste à renvoyer de force une personne dans un pays où elle risque de subir de graves violations des droits humains. Le droit international et le droit européen interdisent de renvoyer des réfugiés et des demandeurs d'asile dans le pays qu'ils ont fui ou de les renvoyer de force à la frontière. Les États ont l'obligation d'identifier les personnes qui sont menacées de refoulement et qui ont donc besoin d'une protection internationale en leur proposant des procédures équitables et efficaces.

Par ailleurs, les expulsions collectives sont explicitement interdites par le droit européen. On parle d'expulsion collective lorsqu'un groupe de personnes est expulsé sans que la situation particulière de chacune des personnes de ce groupe ait fait l'objet d'un examen individuel. Toute personne doit être protégée des expulsions collectives, y compris les migrants en situation irrégulière.

Les opérations de renvoi forcé menées par la Grèce privent les personnes du droit d'expliquer leur situation individuelle et d'invoquer une quelconque protection ou d'autres préoccupations. Elles sont donc contraires aux obligations de la Grèce aux termes du droit international et européen.





© Giorgos Moutafis



© Giovanni Coeco

LES RENVOIS FORCÉS METTENT DES VIES EN DANGER

Amnesty International a rencontré des personnes qui racontent avoir été mis en danger par les actions de la police des frontières et des gardes-côtes grecs.

Certains réfugiés et migrants qui naviguaient sur la mer Égée dans de petits canots en caoutchouc surchargés ont raconté qu'ils avaient d'abord été soulagés de voir arriver les bateaux des gardes-côtes. Cependant, ils ont vite découvert que l'opération de sauvetage qu'ils espéraient était en fait une opération destinée à les renvoyer d'où ils venaient. Certains ont raconté avoir délibérément sabordé leurs embarcations quand ils ont vu les gardes-côtes dans l'espoir d'être secourus et emmenés en Grèce.

À gauche : des gardes-côtes grecs interceptent un bateau transportant 25 migrants près de l'île de Samos, novembre 2009.

Au centre : traces de pas laissées par des migrants sur les rives du fleuve Evros à Lagyna (région d'Evros, Grèce), février 2011.

À droite : groupe de migrants se dirigeant vers le village de Nea Vissa, dans la région d'Evros (Grèce), octobre 2010.

L'HISTOIRE DE B. ET DE SA FAMILLE

En mars 2013, B., jeune Afghan de 17 ans, était détenu en Turquie près de la côte de la mer Égée, dans un centre de détention d'où il devait être renvoyé. Il se trouvait là avec ses deux sœurs, âgées de 15 et 16 ans, ainsi qu'avec les enfants de sa sœur aînée décédée – deux garçons âgés de sept et trois ans et une fille âgée de cinq ans.

Il a expliqué que ses parents et sa sœur aînée avaient été tués dans l'explosion d'une bombe à Ghazni, en Afghanistan. Craignant pour sa vie et celle des cinq enfants dont il avait la charge, B. a quitté l'Afghanistan en septembre 2012 avec ses sœurs, ses neveux et sa nièce. Il est resté cinq mois en Iran avant de gagner la Turquie. Il est arrivé à Izmir, grande ville côtière où embarquent la plupart des réfugiés et des migrants pour traverser la mer Égée.

Il a négocié avec des passeurs son transport et celui de sa famille vers la Grèce. Ils ont embarqué à bord d'un canot en caoutchouc avec 36 autres personnes originaires de Syrie, du Soudan et d'Iran. Les passeurs leur ont dit de se diriger vers les lumières qu'on voyait au loin, qui étaient celles d'une île grecque.

« Nous avons quitté le rivage à 23 h 15. C'était fin février 2013. Mais nous n'avons pas réussi à atteindre l'île. Nous avons navigué pendant trois heures et demie. Puis le bateau de la police grecque nous a trouvés. Ils nous ont pris sur leur bateau. Ils nous ont frappé très violemment et ils nous pris tout notre argent, nos téléphones portables, nos vêtements. Tout ce que nous avions. Ils ont tellement frappé ma sœur qu'elle est couverte de bleus maintenant. [...] Nous sommes restés sur le bateau grec pendant trois heures. Vers 6 heures, ils nous ont ramenés dans les eaux turques ; ils nous ont remis dans notre bateau, ils ont tailladé l'un des boudins, ont abîmé notre canot et nous ont pris le moteur, avant de nous abandonner en pleine mer. En tout, nous étions 42, dont trois jeunes enfants : ma nièce et mes neveux. Il y avait aussi d'autres enfants, mais ils étaient plus âgés [...] Ils nous ont laissés en pleine mer, sans rien d'autre qu'un bateau endommagé. »

B. explique que tous les passagers de l'embarcation ont ensuite été sauvés par des gardes-côtes turcs. Ils ont ensuite été placés dans un centre de rétention, où les migrants en situation irrégulière attendent leur expulsion.



© Giorgos Moutafis

L'histoire de B. et les témoignages d'autres réfugiés et migrants montrent le mépris flagrant pour la vie humaine affiché par les gardes-côtes grecs lors des opérations de renvoi forcé menées sur la mer Égée. D'autres personnes interrogées par Amnesty International ont dit que leurs canots gonflables avaient été emboutis ou lacérés au couteau. Certains ont failli se retourner quand un bateau des gardes-côtes grecs leur a tourné autour ou les a remorqués. Plusieurs ont été privés de leur moteur et de leurs rames et laissés en pleine mer dans des embarcations qui n'étaient plus en état de naviguer.

Des pratiques dangereuses du même type ont été signalées par ceux qui ont tenté de franchir l'Évros. N., originaire du Darfour, a raconté avoir été renvoyé illégalement en Turquie par l'Évros fin décembre 2012.

« Vers 21 heures, les policiers grecs nous ont attaché les mains dans le dos avec des liens en plastique. Je les ai vu jeter nos sacs à la poubelle, puis ils nous ont ramenés sur les bords du fleuve dans un minibus. Deux bateaux nous attendaient sur la berge. Ils ont délié les mains d'une des femmes nigériennes ; elle avait l'air malade. Puis ils nous ont fait monter de force dans les embarcations. J'avais peur

de tomber à l'eau avec les mains attachées. Arrivés sur une petite île au milieu du fleuve, ils nous ont dit de descendre, et ils sont partis. Ils ne nous ont même pas détaché les mains, ils nous ont laissés comme ça au milieu du fleuve. La police turque nous a trouvés environ 40 minutes plus tard. »

MAUVAIS TRAITEMENTS PENDANT LES OPÉRATIONS DE RENOIS FORCÉS

La quasi-totalité de ceux qui ont raconté avoir été renvoyés de force, que ce soit sur terre ou en mer, ont dit avoir subi ou vu des violences ou d'autres mauvais traitements. Certains ont expliqué avoir été giflés, frappés et malmenés. Tous ou presque affirment avoir été fouillés et dépouillés de leurs téléphones portables, de leur argent, de leurs bijoux, des sacs contenant leurs vêtements et de leurs photos de famille, qui ont parfois été jetés à la mer. Dans un cas, deux personnes ont raconté avoir été entièrement déshabillées.

Quand nous l'avons rencontré, U., demandeur d'asile afghan de 18 ans, se trouvait depuis trois mois au centre de rétention d'Erdine, en Turquie, après avoir été renvoyé illégalement en Turquie par la police grecque fin novembre 2012.

« Nous avons traversé le fleuve de nuit et marché pendant presque une journée. Alors que nous arrivions à proximité d'une ville grecque, la police nous a attrapés. Ils ont appelé un fourgon qui nous a ramenés au fleuve. Il y avait déjà une vingtaine de personnes dans le fourgon quand nous y sommes montés – que des Afghans. Une fois arrivés au bord du fleuve, nous sommes restés enfermés dans le fourgon pendant trois heures. C'était très dur car nous étions entassés et l'odeur était insoutenable. Pendant ce temps, mon ami a appelé l'ONU et d'autres organisations pour leur demander de l'aide. Peu après, les policiers ont ouvert le fourgon et ont demandé qui avait appelé les organisations. Ils nous ont pris un par un pour nous poser cette question. Je suppose que quelqu'un leur a dit qui avait téléphoné car ils ont emmené mon ami et l'ont frappé à coups de matraque. Puis ils nous ont pris nos téléphones et nos ceintures et ils nous ont renvoyés en Turquie. »

X., originaire de Palestine, a raconté que, le 6 mars 2013, il se trouvait dans un bateau sur la mer Égée, près d'une île grecque, avec 11 autres personnes palestiniennes et syriennes, dont un bébé de deux mois. Les gardes-côtes grecs les ont remorqués jusqu'aux eaux territoriales turques. « Nous avons demandé de l'eau aux policiers grecs, mais ils se sont moqués de nous et nous ont dit que nous n'étions que des chiens. »



© Angelos Tzortzinis

DES ARRESTATIONS SYSTÉMATIQUES SUIVIES DE RENVOIS FORCÉS

Ceux qui viennent de franchir la frontière ne sont pas les seuls à être renvoyés en Turquie : les renvois concernent aussi des gens qui vivent en Grèce depuis des années et y ont établi des liens familiaux. En effet, en août 2012, les autorités grecques ne se sont pas contentées de

durcir les contrôles à la frontière dans la région d'Evros, elles ont aussi intensifié les opérations d'arrestations de migrants en situation irrégulière dans les zones urbaines.

D., qui vivait en Grèce depuis 2008, a raconté avoir été arrêté par la police dans le centre de lavage de voitures où il travaillait en août 2012. Il a précisé à Amnesty International qu'il était enregistré comme demandeur d'asile en Grèce mais qu'il avait laissé sa carte chez lui le jour où il a été arrêté. « J'ai dit aux policiers que j'avais cette carte rouge chez moi [la carte de demandeur d'asile] et que j'avais une femme et un enfant ici, mais ils ne m'ont pas écouté ; ils m'ont donné un coup de poing dans le ventre et m'ont poussé dans un bus. Nous étions environ 25 dans ce bus – des Soudanais, des Sénégalais, des Bangladais... Nous avons roulé pendant environ huit heures. Ensuite, ils nous ont enfermés dans un lieu affreux. Puis, à une heure du matin, ils nous ont conduits dans de petites voitures au fleuve qui sert de frontière avec la Turquie. Je les ai suppliés de ne pas m'envoyer en Turquie ; je leur ai parlé de mon attestation, de ma femme et de mon enfant ; je leur ai demandé de vérifier dans leurs ordinateurs. Mais ils m'ont dit de me taire. »

LA DÉTENTION

« Au nom de quelle loi nous garde-t-on ici depuis un an ? Je ne suis pas un meurtrier, ni un criminel. Je ne suis qu'un migrant. Je suis juste venu ici pour avoir une vie meilleure. »

Un jeune Afghan détenu au centre de rétention de Filakio.

L'usage généralisé de la détention de longue durée est l'un des piliers de la politique grecque d'immigration. Aux termes du droit grec, les migrants en situation irrégulière et les demandeurs d'asile peuvent être maintenus en détention pendant une durée pouvant aller jusqu'à dix-huit mois.

Dans l'un des plus grands centres de détention de la région d'Evros, un Guinéen a déclaré : « Je suis là depuis neuf mois, ils disent qu'ils peuvent me garder le double. Ensuite, ils me donneront un papier m'ordonnant de quitter la Grèce dans les sept jours. Comment puis-je m'organiser pour quitter la Grèce en sept jours ? Ici je ne peux même pas téléphoner. Ils me réarrêteront, c'est tout. »



© Angelos Tzortzinis

Ci-dessus : des policiers arrêtent des migrants dans le centre d'Athènes (Grèce) pour contrôler leurs permis de résidence. Les vastes opérations d'arrestations menées par la police depuis août 2012 ont abouti à de nombreux placements en détention.



LES MAUVAISES CONDITIONS DE DÉTENTION

En avril 2013, Amnesty International s'est rendue dans plusieurs centres où sont détenus des migrants en situation irrégulière et des demandeurs d'asile en Grèce : huit près de la frontière avec la Turquie et un sur l'île de Lesbos.

Bien que les détenus – principalement des jeunes hommes, mais aussi quelques femmes et même des mineurs non accompagnés – y restent souvent pendant des mois, certains centres sont dépourvus d'espace extérieur permettant de prendre l'air et de faire de l'exercice. Dans les centres qui disposent d'un tel espace, les détenus se sont plaints de ne pas être souvent autorisés à s'y rendre.

La communication avec le monde extérieur est strictement limitée. Les téléphones portables sont interdits dans presque tous les centres et, avec les téléphones publics, le coût des appels vers l'étranger est très élevé. De nombreux détenus ne peuvent plus parler à leurs familles depuis des mois car ils n'ont plus d'argent.

La saleté était visible dans certains centres et les détenus se sont plaints du manque

de produits d'hygiène de base, comme le savon et le shampoing, et du fait qu'il devaient dormir dans les draps qui n'avaient pas été lavés depuis des mois. Dans deux centres, ils se sont plaints de devoir appeler les gardiens à chaque fois qu'ils avaient besoin de se soulager, car il n'y avait pas de toilettes dans leurs cellules. Ils ont raconté que, comme leurs appels restaient souvent sans réponse pendant des heures, ils devaient uriner dans des bouteilles.

LA DÉTENTION DES MINEURS

Les mineurs n'échappent pas à ces conditions difficiles en Grèce. Trois jeunes garçons afghans non accompagnés étaient détenus au poste-frontière de Soufli depuis plus de trois mois lors de la visite d'Amnesty International. Les examens médicaux avaient confirmé que l'un d'eux était mineur, et les deux autres attendaient les résultats. Ils partageaient une petite cellule sans beaucoup de place pour bouger. Bien que l'établissement dispose d'une cour clôturée, les garçons ont expliqué qu'ils n'avaient pas le droit de sortir tous les jours faire de l'exercice en plein air car il faisait trop froid.

Amnesty International s'est aussi entretenue avec deux garçons non accompagnés âgés de 16 et 17 ans au poste de police de Iasmos. Ils étaient détenus dans deux cellules contiguës, dormant sur des matelas posés à même le sol en ciment. H., un jeune Afghan, avait été détenu huit mois à Komotini avec des adultes avant d'être reconnu comme mineur et transféré à Iasmos. Le centre de Komotini ne disposait d'aucun espace d'exercice ou de détente extérieur ni intérieur. H. était arrivé à Iasmos environ un mois auparavant ; l'autre garçon, originaire de Côte d'Ivoire, était arrivé depuis quelques semaines. Ni l'un ni l'autre ne savait combien de temps ils resteraient en détention en attendant qu'une place se libère dans un foyer pour mineurs. Ils étaient visiblement désespérés et semblaient avoir besoin d'un soutien psychologique.

En haut à gauche : migrants dans un centre de détention sur l'île de Samos, juin 2009.

Ci-dessus : le centre de rétention de Filakio, dans la région grecque d'Evros. (CC BY-SA 3.0)



© Amnesty International

CONCLUSION

En tant que frontière extérieure de l'UE, la Grèce doit gérer un afflux massif de migrants et de réfugiés qui, pour la plupart, ne souhaitent pas rester en Grèce mais veulent poursuivre leur voyage plus à l'ouest, vers d'autres États européens. C'est une responsabilité particulièrement lourde pour ce pays, qui est l'État membre de l'UE le plus touché par la crise économique.

L'Union européenne et ses États membres doivent soutenir le gouvernement grec en garantissant les droits de tous les migrants et les réfugiés, indépendamment du caractère régulier de leur séjour, et trouver de nouveaux moyens de partager avec la Grèce la responsabilité de la gestion des flux migratoires. Plutôt que de chercher à fermer hermétiquement les frontières extérieures de l'UE, la politique européenne devrait s'attacher à améliorer les capacités et les conditions d'accueil des demandeurs d'asile, des réfugiés et des autres migrants vulnérables. Il faudrait également améliorer les capacités d'identification de ceux qui ont besoin d'une protection internationale aux frontières de la Grèce.

PASSEZ À L'ACTION !

Les temps sont durs en Grèce, ainsi que pour des millions de personnes dans toute l'Europe. Toutefois, rien ne peut excuser ce qui se passe aux frontières sud-est de l'UE. Joignez votre voix à celles qui réclament des politiques d'asile et d'immigration respectueuses des droits humains et de la dignité humaine.

Appelez le ministre grec de l'Ordre public et de la Protection du citoyen à :

- cesser immédiatement les renvois forcés illégaux des migrants et des réfugiés à la frontière gréco-turque, enquêter sur les allégations d'expulsions systématiques et de mauvais traitements, et poursuivre les responsables de ces agissements ;

- veiller à ce que toute personne interceptée sur la mer Égée ou appréhendée à la frontière terrestre avec la Turquie puisse bénéficier de procédures individualisées lui permettant de demander une protection internationale et ait véritablement la possibilité de contester toute décision d'expulsion ;

- mettre fin à la détention systématique et de longue durée des migrants et des demandeurs d'asile et utiliser des alternatives à la détention.

Participez à la campagne sur notre site www.whenyoudontexist.eu.

Ci-dessus : arrivée d'un bateau au Parlement européen à Bruxelles (Belgique), avril 2013. Les militants ont remis au Parlement plus de 70 000 signatures lui demandant de protéger les droits des migrants, des demandeurs d'asile et des réfugiés aux frontières de l'Europe.

**AMNESTY
INTERNATIONAL**



Amnesty International est un mouvement mondial regroupant 3 millions de sympathisants, membres et militants, qui se mobilisent dans plus de 150 pays et territoires pour mettre un terme aux violations des droits humains.

La vision d'Amnesty International est celle d'un monde où chacun peut se prévaloir de tous les droits énoncés dans la Déclaration universelle des droits de l'homme et dans d'autres textes internationaux.

Essentiellement financée par ses membres et les dons de particuliers, Amnesty International est indépendante de tout gouvernement, de toute tendance politique, de toute puissance économique et de tout groupement religieux.

Index : EUR 25/007/2013
French

Juillet 2013

Amnesty International
International Secretariat
Peter Benenson House
1 Easton Street
London WC1X 0DW
Royaume-Uni

amnesty.org